

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération n°CA2023-059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE ;

Considérant qu'il est mis fin à la délégation de signature du 13 janvier 2023 consentie par Monsieur Stéphane GREGOIR à Madame Bénédicte ALZIARY;

Donne délégation de signature à :

Madame Bénédicte ALZIARY, Professeure des Universités, Responsable de l'UMR Institut de Mathématique de Toulouse - Site TSE (IMT-CEREMATH),

à l'effet de signer en son nom, pour le service opérationnel (SO) 703 941 – UMR IMT (CEREMATH):

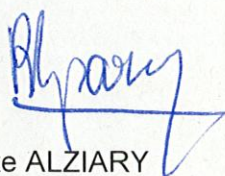
- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 703 941, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte ALZIARY, Madame Nathalie LALBERTIE, Ingénieure d'étude, Secrétaire générale, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

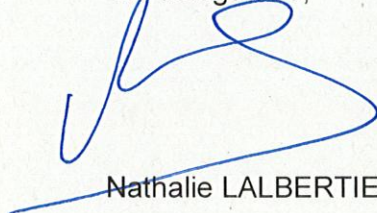
Fait à Toulouse, le 20 juin 2023

La déléguataire,



Bénédicte ALZIARY

La déléguataire,



Nathalie LALBERTIE

Le Directeur,




Christian GOLLIER